

## **VENISSIEUX**

### **SYNDICAT SUD CT VENISSIEUX**

**17 avenue Pierre Semard**

**Vénissieux 69200**

**Tel : 04 72 21 62 77**

**E-Mail : [sudvenissieux@yahoo.fr](mailto:sudvenissieux@yahoo.fr)**

## **Compte-rendu de la réunion DG/syndicats sur les « rythmes scolaires » - 27 juin 2013**

Cette rencontre se résume à un état des lieux de l'avancement des différentes consultations qui ont été menées ces dernières semaines sur la question mais n'est nullement entrée dans le vif du sujet : la question des modifications des horaires et des missions du travail n'a pas été traitée. La concertation se poursuivra à l'automne...

Dans une démarche de cohérence, les communes du Grand Lyon ont organisé un certain nombre de concertations avec l'Education Nationale, les directeurs et les professeurs d'écoles, les parents d'élèves et les conseils d'écoles. Reste encore à la ville de Vénissieux de consulter les centres sociaux (véritables partenaires pour organiser l'animation du mercredi à la journée avec repas) ainsi que le mouvement associatif (culturel et sportif) intervenant sur les créneaux du périscolaire. Une synthèse sera rendue début juillet à l'équipe municipale, qui prendra sa décision en décembre 2013 (officiellement pour que les parents puissent s'organiser d'ici la rentrée 2014 et surtout pour que les choses soient calées avant les élections municipales...).

La conclusion de cette grande réflexion est que la diminution d'une demi-heure journalière du temps scolaire sera compensée par la matinée du mercredi (8h30-11h30) avec toutes les répercussions sur l'organisation du travail des personnels intervenant les 2 temps que sont la pause méridienne et les temps périscolaires. Des différentes options ont été envisagées, le Bureau Municipal en retient une : 8h30-12h, 14h15-16h15.

Les directions touchées par ces changements structurels sont la DEES (atsem, animateurs, infirmières scolaires), la DEB (agents des écoles), la DSJF (éducateurs sportifs) et plus marginalement la DAC (professeurs de l'école de musique), soit environ 750 agents en tout.

Cette réforme, qui concerne 8 148 enfants, a un coût pour la ville et pose un certain nombre de difficultés :

- Le risque d'opter pour des horaires non classiques pour la pause méridienne (qui doit être d'au moins 2 heures et 15 minutes) est de voir des enfants non pensionnaires dans l'ancien système devenir des pensionnaires dans le nouveau système.
- La difficulté de recruter le nombre nécessaire de vacataires pour assurer le périscolaire et notamment les études du soir, sachant que certains groupes scolaires ne disposent pas d'une maison d'enfance et n'assurent pas d'accueil en périscolaire.
- Le surcoût d'une restauration sur les mercredis serait de 840 000€ sans compter l'impossibilité pour les écoles comme pour les maisons d'enfance d'assurer cette restauration dans un fonctionnement qui ne serait pas à la journée.

Les enjeux sont au nombre de 4 aujourd'hui :

- En matière budgétaire, la dépense supplémentaire induite par la modification des rythmes scolaires est estimée entre 800 000 et 1 000 000 €.
- Côté des Ressources humaines, ce sont 750 agents du pôle éducatif qui sont concernés par cette réforme et, parmi eux, des parents d'élèves, qui auront à leur tour un problème de garde pour leurs propres enfants. Les horaires ne sont pas, pour l'heure, encore fixés, c'est pour cela que les agents n'ont pas encore été informés.
- En ce qui concerne les locaux, la population scolaire croît très vite depuis quelques années et se retrouve aujourd'hui à l'étroit. C'est la raison pour laquelle une nouvelle école Joliot-Curie va voir le jour à la Toussaint 2013 et que l'école du Centre, actuellement en cours d'agrandissement, bénéficiera dans les prochaines années d'un deuxième groupe scolaire. En attendant, la mutualisation de certains locaux est envisagée pour assurer le périscolaire : les salles de classes comme les restaurants, ce qui ne va pas sans poser des problèmes de respect des normes d'hygiène...
- Des intérêts contradictoires montent et la ville se retrouve à arbitrer entre les différentes demandes des professeurs et des parents. (SUD souhaiterait d'ailleurs connaître ces demandes mais la DG lui répond qu'il n'existe pas de typologie bien définie de ces demandes...).

La question des vacataires :

La DG garantit la volonté des communes de ne pas entrer en concurrence sur les questions de paye des vacataires (ni dumping, ni surenchère) et laisse échapper le maître-mot de « mutualisation » de ce personnel...

L'Ugict demande la reconnaissance du travail effectif des animateurs et de leurs qualifications, la DG coupe court à tout espoir de voir le statut des vacataires se professionnaliser à travers un parcours de formation et la prise en compte de leur expérience.

A SUD, on revendique au contraire la création d'un vrai métier statutaire d'animateur périscolaire avec une véritable formation (la directrice de la DEES semble nous rejoindre sur cet aspect) pour assurer un encadrement de qualité fiable et faire de cet intervenant un acteur à part entière de la communauté éducative.

Si l'on veut vraiment garantir l'intérêt de l'enfant comme le préconise la loi de refondation de l'école, il est impératif d'assurer une vraie continuité éducative entre la famille, l'école et les structures des loisirs éducatifs : cela passe non seulement par les rythmes et les différents temps mais aussi par les taux d'encadrement et la qualité éducative de l'action périscolaire

Les professionnels de l'animation sont insuffisamment entendus dans le débat alors que les activités collectives de loisirs constituent un facteur de construction personnelle et de cohésion sociale.